

# CSS du 18 octobre 2019

## Cristal – Novergie

### Carrières-sur-Seine

---

## Action de l'inspection des installations classées

Sam ABDELHAFIZ

DRIEE - UD78



# Sommaire

- Situation administrative
- Contrôles inopinés en 2018-2019
- Inspections réalisées depuis la dernière CSS du 07 septembre 2018



# Situation administrative

- Arrêté en vigueur : **27 juin 2011** consolidé, mettant à jour les rubriques de la nomenclature et intégrant les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 août 2010 (autosurveillance ammoniacque et dioxine-furane au 01/07/14)
- Arrêté préfectoral complémentaire du **28 novembre 2013** (IED, garanties financières)
- Courrier préfectoral du 26 septembre 2016 prenant acte du nouveau classement au titre des rubriques 4xxx suite au décret 2014-285 du 3/03/2014 (transposition directive Seveso 3). Seule rubrique concernée : 4718-2 stockage de 30 t propane pour alimentation des brûleurs des fours.



# Contrôle inopiné air (du 20 au 28 mai 2019)

Laboratoire agréé: APAVE

Résultats sur les concentrations journalières : conformes

Paramètres mesurés	Ligne 1	Ligne 2
PCDD/F	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Mesures réglementaires	Aucun dépassement	Aucun dépassement



# Inspection programmée du 6 juin 2019

- Contrôles des suites données à la précédente inspection du 5 juin 2018.
- Contrôles des dispositifs de détection et lutte contre le risque d'incendie (rapports de vérification annuels).
- Vérification de l'application des prescriptions en matière de prévention de la pollution de l'air et des nuisances.
- Visite des installations.

# Inspection programmée du 6 juin 2019

## Courrier de suite de l'inspection des IC en date du 18 juin 2019

### Non-conformité notable (1) :

- Débit insuffisant sur les hydrants (poteaux incendies) en simultané

### Non-conformités (3) :

- Anomalies récurrentes sur les contrôles de la conformité des installations électriques et foudre.
- La répartition des responsabilités entre Finagaz et Cristal concernant les dispositions relatives à la sécurité du dépôt de propane existe mais les justifications de l'effectivité de l'ensemble des mesures sont insuffisantes.
- La présence d'un disconnecteur sur l'arrivée d'eau au niveau des bureaux SITRU est à justifier.



# Inspection programmée du 6 juin 2019

Courrier de suite de l'inspection des IC en date du 18 juin 2019  
(suite)

Remarques (2) :

- Le plan interne d'organisation des secours PIOS (2004), la procédure de fermeture des obturateurs ainsi que la procédure générale d'urgence sont à actualiser.
- Des remarques impliquant des travaux sont formulées lors de la maintenance des disconnecteurs existants sur le réseau d'alimentation en eau, l'inspection recommande d'effectuer ces travaux.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Inspection programmée du 6 juin 2019

Concernant la non conformité notable, le Préfet des Yvelines a mis en demeure l'exploitant de satisfaire aux dispositions de l'article 7.20 de l'arrêté préfectoral 27 juin 2011 modifié par l'arrêté du 28 novembre 2013 en :

- Actualisant les besoins en eau sur le réseau de défense extérieur dans un délai maximum de deux mois,
- Réalisant les travaux nécessaires à la mise à niveau du réseau incendie et/ou de confinement des eaux polluées, dans un délai maximum de six mois.

Suite à cette mise en demeure l'exploitant a apporté une réponse par courrier en date du 21/08/2019 :

- Mise à jour de l'analyse du dimensionnement des eaux incendie du site réalisé par SAFEGE.
- Augmentation du diamètre nominal du compteur d'arrivée d'eau de DN100 à DN150.
- Un compte rendu de Suez Eau attestant un débit de 60 m<sup>3</sup>/h par poteau lors d'un essai simultané.

L'inspection juge que les éléments fournis par l'exploitant satisfont les exigences de la mise en demeure.



Documents consultables sur :  
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-novergie-a-carriere-sur-seine-a2144.html>

# Merci de votre attention



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)